MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté du
fixant la composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 813-8 et L 813-8-2 ;

VU le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L 813-8 du Code rural et de la pêche maritime ;

VU le décret n° 2014-1218 du 21 octobre 2014 relatif au comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime, institué auprès du ministre chargé de l'agriculture ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1er - Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité consultatif ministériel institué par le décret du 21 octobre 2014 susvisé, sont désignés comme suit :

- le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ou son représentant, la directrice générale de l'enseignement et de la recherche ou le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche ;
- le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

Article 2 - Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique ministériel institué par le décret n°2014-1218 susvisé, sont désignés pour quatre ans comme suit :

Pour la FEP C.F.D.T :

Membres titulaires	*Membres suppléants*
Mme CASSARD Brigitte	Mme PEREIRA DA COSTA Evelyne
M. HOUSSAIS Pierre	M. RAFENBERG Jean Marc
Mme SAMIMI Nicole	Mme POTTIER Florence
M. GENTY Boris	M. LEBLANC Jean-Christophe
Mme ARNAUD Jacqueline	Mme LEGUEIL Pascale
M. HASTOY Serge	M. ANTON Frédéric
Mme MARTINEZ Genevieve	Mme POTIER Stéphanie
M. LACROIX François	M. VIEL Emmanuel

Pour la CFTC :

Membre titulaire	*Membre suppléant*
Mme TOUDIC Annie	Mme CLAVERIE-TICO Estelle

Pour le SPELC :

Membre titulaire	*Membre suppléant*
M. LEPERS Bernard	M. KOTEWICZ Philippe

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à - 6 JAN. 2015

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS